

### COMMISSION HYGIENE ET SECURITE du 21 janvier 2009

## DU BATON ... Qu'attendre de plus !

Le dossier du bâton de protection télescopique (BTP) a été présenté devant l'instance du C.H.S., par l'administration.

Madame la Présidente, J. KOE, nous a remis en séance un document préparé par l'administration et nous a invité à l'issue de sa lecture de procéder au vote, tout en nous informant que l'administration s'abstiendra. Elle a également rappelé que près de 70 courriers contre le BPT étaient remontés au DG de l'ONCFS.

**Voici le texte proposé au vote, par l'administration :** « Pour leurs missions de police, les agents de l'ONCFS sont dotés d'un bâton de protection télescopique. Le port n'est pas obligatoire dans le cadre de contextes géographiques particuliers, notamment en montagne ou lors de missions à bord d'embarcation. La décision est prise par le supérieur hiérarchique ou le responsable de la mission. Les agents devront suivre une formation adaptée à l'utilisation de cet équipement. ».

#### Résultat du vote :

Administration	5 abstentions
SNE-FSU	4 abstentions
UNSA	4 contre
CGT	1 contre

Le SNE-FSU, conformément au mandat qu'il avait reçu des personnels ne désirant pas porter obligatoirement cet équipement en tout temps et considérant la rédaction comme un compromis acceptable pour l'ensemble des organisations syndicales, s'est abstenu pour ne pas bloquer ce dossier.

Cette proposition aurait pu remporter un avis favorable des autres syndicats, il semblerait que cette écriture ne leur convienne toujours pas !

**Suite au résultat obtenu**, Mme la Présidente nous indique qu'elle en rendra compte à M. le Directeur Général. Le dossier sera présenté à nouveau devant le Comité Technique Paritaire (CTP) et sera soumis à nouveau au vote.

**A chacun de prendre ses responsabilités...** Rien n'est fini, c'est pourquoi nous vous encourageons vivement à continuer à émettre votre avis par courrier

(Cf. document joint).

VOTEZ

FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

